

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS  
DES GRANDS LACS  
- CEPGL -**



**BURUNDI - RD CONGO - RWANDA**

**AMÉLIORER L'ACCÈS DES AGRICULTEURS FAMILIAUX AUX**

**SEMENCES DE QUALITÉ**

**ATELIER REGIONAL**

*Goma, 12 - 14 juillet 2016*

---

**Les systèmes semenciers formels dans la Région des Grands Lacs : importance, principaux acteurs et rôles, offre et demande, politiques semencières en place**

---

***Session 2 : Contraintes et pistes d'amélioration autour du système semencier formel***

*Présentée par la CEPGL*

# sommaire

I. Introduction

II. Actions de la CEPGL

III. Axes de collaboration

IV. Rôle des institutions régionales dans la  
recherche semencière

V. Implication des OP dans l'amélioration de  
l'accès aux semences aux producteurs

# Introduction

- Pays agricoles
  - > plus de 80% de la population dépend des activités agricoles
  - > similarités des conditions agro climatiques dans plusieurs régions agricoles
- Système informel prédominant dans l'acquisitions de semences dans les 3pays
- Système de certification et d'homologation des semences comparables dans les trois pays
- Des contraintes et défis persistants quant à l'amélioration de l'accès aux semences de qualité aux producteurs
- stratégies sectorielles pertinentes

# Actions de la CEPGL

- Création d'un organisme spécialisé de la CEPGL, IRAZ, un signal politique fort montrant la place de choix de l'agriculture dans le développement national et l'intégration régionale
- Avant la période de léthargie de la CEPGL, celle-ci venait de signer un contrat de financement d'un projet régional semencier avec la BAD
- A la relance, parmi les projets identifiés prioritaires, figurait la collaboration régionale semencière
- En 2011, l'atelier de Bukavu avait identifié, parmi les domaines de coopération, le secteur semencier;
- En 2012, des descentes conjointes IRAZ-SEP/CEPGL avaient été organisées au niveau des pays, pour un état des lieux du secteur semencier et identifier les contraintes et les opportunités de collaboration
- En 2012, Redéfinition des missions de l'IRAZ, par son AG, l'IRAZ apportant une valeur ajoutée en tant que plateforme d'échange et de coordination de la recherche agricole entre les trois SNRAs.
- En 2013, organisation d'un atelier de réflexion sur la collaboration régionale dans l'identification, la collecte, la conservation et l'échange de germoplasme qui a été sanctionné par la feuille de route de collaboration dans le secteur semencier validée par les Ministres de tutelle

# Actions de la CEPGL

- Dans le PER 2014-2020, parmi les projets intégrateurs prioritaires figurent :
  - ➔ Le projet de Création d'un marché de semences dans l'espace CEPGL à travers cette collaboration régionale dans l'identification, la Collecte, la conservation, l'échange et l'amélioration du germoplasme animal et végétal ».

# Axes de collaboration régionale

Contraintes et opportunités de collaboration:

→ avancées institutionnelles et organisationnelles pour améliorer et renforcer le secteur semencier ;

→ cependant, des défis à relever que ce soit au niveau de la recherche, de la multiplication et diffusion et la commercialisation pour fournir des semences en quantité et en qualité suffisantes;

L'activité de multiplication par les privés  
→ reste économiquement non rentable

# Axes de collaboration régionale

Axes de collaboration identifiés lors des descentes IRAZ-SEP/CEPGL:

- Collaboration régionale dans la collecte, la conservation et l'échange de germoplasme
- Amélioration de la disponibilité des semences de qualité au niveau régional
- Exploitation des complémentarités et renforcement des capacités dans le domaine des technologies / production des semences



# Rôle des institutions régionales dans la recherche semencière

- Légaliser les échanges qui sont largement informels entre les pays: Mettre un place un cadre réglementaire de collaboration semencière à travers d'une part, l'harmonisation des textes législatifs (normes et réglementations semencières notamment en matière de procédures d'homologation des variétés, de contrôle de la qualité et de certification des semences et de certification phytosanitaire) et la mise en place des réglementations régionales d'autre part
- Par exemple les pays de la CEPGL disposent de:
  - ✓ La Convention sur la protection des végétaux entre les Etats membres;
  - ✓ La Convention zoo sanitaire entre les Etats membres de la CEPGL
- Mettre à profit les avancées de chacun des pays, l'exploitation des capacités des systèmes nationaux de recherche et la mobilisation des ressources pour des projets communs
- Faciliter les échanges entre les différents intervenants des différentes filières (recherche, production, certification et commercialisation) à travers des plates formes, des réseaux de communication

# Implication des OP dans l'amélioration de l'accès aux semences aux producteurs

## Projet de création d'un Marché de semences dans l'espace CEPGL

Composante 1 gestion du projet

Composante 2 Mise en place du catalogue régional des semences et plants

Composante 3 Renforcement des capacités

**Activité : Echanges d'expériences**

Mise en place d'un protocole d'échanges d'expertises au niveau des institutions

Ateliers de réflexion thématiques du secteur semencier

Stages de perfectionnement et des formations diplômantes

**Activité : Champs écoles paysans pour la multiplication, la certification et la commercialisation des semences certifiées**

Formations des formateurs

Animations et encadrements des champs écoles paysans

Visites d'échanges d'expériences

**Activité : Professionnalisation des multiplicateurs privés**

Ateliers d'échange d'expériences

Introduction de certificat CEPGL

Appuis techniques et financiers pour la traçabilité et la labellisation des semences et plants